

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 20 juin 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel VILLEPONTOUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VILLEPONTOUX Michel, M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme GRANERI Nathalie, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. MAZEAUD Pascal, Mme ROBERTS Nicola, Mme PETITJEAN Hélène, M. DARPHIN Patrick, M. FAVARD Marie, M. HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoit.

ETAIENT EXCUSES : M. VIRVALEIX Vincent (procuration à M. MAZEAUD Pascal), M. VIGIER Jean (procuration à Mme DUBOST Marie-Françoise), Mme BAUDESSON Céline (procuration à Mme GRANERI Nathalie), M. AMOUROUX Patrice (procuration à Mme DEQUANT Céline), Mme CHABOT Christelle (procuration à M. FAVARD Marie), Mme LEHAIR Carole (procuration à M. DARPHIN Patrick), M. BONNET Henri (procuration à M. JUGE Jacques).

Date de convocation : 13 juin 2014  
Nombre d'élus : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 23  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. FAVARD Marie a été désignée en qualité de secrétaire.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte que le points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :**

2014-06-16 : Convention avec l'Association « Club d'éducation canine de La Coquille »

2014-06-17 : Convention de servitude avec le SDE 24 – Canalisations souterraines pour les lignes électriques « 220/380 Volts Renforcement BT « LE REPAIRE » et Renforcement BT Extension DAUDE Fabien

2014-06-18 : Convention d'utilisation des locaux du collège par le club Thiviers Sport Auto

**Avant l'ouverture de la séance il est procédé à l'élection des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs (dimanche 28 septembre 2014).**

Monsieur le Maire précise que Mme ROBERTS Nicola, de nationalité anglaise, ne participe pas à la désignation des délégués et suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs et qu'elle ne sera présente que pour la deuxième partie de la séance pour les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués à élire : 7 titulaires et 4 suppléants

Il est procédé à l'élection conformément à la réglementation en vigueur et le résultat des élections est consigné dans le Procès-Verbal qui a été transmis aux services de la Préfecture.

Deux listes déclarées :

- THIVIERS A VENIR
- THIVIERS PASSIONNEMENT

Nombre de votants : 22

Suffrage exprimés : 22

Suffrages obtenus :

- THIVIERS A VENIR : 17 (6 titulaires et 1 suppléant)
- THIVIERS PASSIONNEMENT : 5 (1 titulaire et 1 suppléant)

**Sont élus**

- Titulaires : Michel VILLEPONTOUX, Nathalie GRANERI, Patrice AMOUROUX, Céline DEQUANT, Patrick DARPHIN, Marie-Françoise DUBOST, Isabelle HYVOZ

- Suppléants : Hélène PETITJEAN, Henri BONNET, Céline BAUDESSON, Benoit MOUTON

Le Préfet a fait un recours pour rectification auprès du Tribunal Administratif, en date du 30 juin 2014, lui demandant de proclamer l'élection en qualité de 1<sup>er</sup> délégué suppléant de Monsieur Vincent VIRVALEIX et en annulant celle de Madame Céline BAUDESSON.

Ce recours a été validé par le Tribunal Administratif le 3 juillet 2014 et a été notifié à l'ensemble des élus concernés.

**Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 mai 2014**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 16 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

**2014-06-01 : Budget EAU Transfert de l'excédent exceptionnel au budget principal**

Le budget EAU présente un excédent exceptionnel d'un montant de 915 500,00 €

Cet excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui doivent être réalisées à court terme par ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de prélever 773 000,00 € de cet excédent pour faire une avance du même montant à la section de fonctionnement du budget principal de la commune afin de lui permettre d'équilibrer la section d'investissement sans avoir recours à l'emprunt pour la totalité du montant nécessaire à l'équilibre.

PRECISE que cette avance sera remboursé par le budget principal au cours des exercices à venir.

## 2014-06-02 : Décision modificative DM 1 Budget EAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget « EAU » suivante.

Elle correspond à un reversement de l'excédent du budget EAU à la collectivité de rattachement pour un montant de 773 000,00 € (650 000,00 € de diminution de provision pour charges exceptionnelles et de 123 000,00 € de diminution de dépenses d'investissement).

<b>24551</b> Code INSEE	<b>COMMUNE DE THIVIERS</b> EAUX DE THIVIERS	<b>DM n°1 2014</b>
----------------------------	--	--------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal 13 juin 2014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	123 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0,00 €	773 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	650 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>773 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>773 000,00 €</b>	<b>773 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	123 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	123 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-123 000,00 €</b>		<b>-123 000,00 €</b>

## 2014-06-03 : Décision modificative DM 1 Budget Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget « COMMUNE » suivante.

Elle correspond à un reversement de l'excédent du budget EAU à la collectivité de rattachement pour un montant de 773 000,00 € et à la régularisation d'un contrat de location vente arrivé à terme (Electric Auto) pour un montant de 93 351,09 €.

<b>24551</b> Code INSEE	<b>COMMUNE DE THIVIERS</b> COMMUNE DE THIVIERS	<b>DM n°1 2014</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
13 juin 2014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	773 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7562 : Régies dotées de la personnalité morale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	773 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773 000,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	773 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>773 000,00 €</b>
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 351,09 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 351,09 €</b>
D-1676 : Dettes envers locataires-acquéreurs	0,00 €	93 351,09 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	773 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 351,09 €</b>	<b>773 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>93 351,09 €</b>	<b>773 000,00 €</b>	<b>866 351,09 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>866 351,09 €</b>		<b>866 351,09 €</b>

**2014-06-04 : Décision modificative DM 1 Budget CINEMA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget « CINEMA » suivante.

Elle correspond à une annulation de titre de recette sur l'année antérieure pour un montant de 66 € alors que les crédits au chapitre 67 sont seulement de 50 €.

<b>24551</b> Code INSEE	<b>COMMUNE DE THIVIERS</b> CINEMA DE THIVIERS	<b>DM n°1 2014</b>
----------------------------	--	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
13/06/2014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**2014-06-05 : Trésorier Municipal - Indemnités de conseil et de confection de budget**

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'attribution à Monsieur Stéphane SOULAGE, Receveur Municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰  
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰  
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰  
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰  
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰  
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰  
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰  
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'attribuer à Monsieur Stéphane SOULAGE, Receveur Municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

#### **2014-06-06 : Budget Commune - Admission en non-valeur**

Des titres émis auprès de divers débiteurs pendant l'exercice 2013 n'ayant pas été honorés ; des poursuites ont été engagées par Monsieur le Receveur Municipal.

Celles-ci s'étant avérées infructueuses, les titres n'ont pu être recouverts.

#### **Proposition d'admission en non-valeur :**

Exercice 2014 – Numéro de la liste 198760115 – 12 pièces pour un montant total de 240,70 €  
Exercice 2014 – Numéro de la liste 1326050515 – 6 pièces pour un montant total de 300,00 €  
Exercice 2014 – Numéro de la liste 193580915 – 2 pièces pour un montant total de 74,82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les titres suivant les états correspondants ci-dessus et ce pour un montant global de 615,52 €. Une décision modificative n'est pas nécessaire car les crédits sont inscrits au budget pour un montant de 1000€.

#### **2014-06-07 : Personnel – Création d'un emploi permanent de « Chargé de mission programmation culturelle et Professeur d'Enseignement Artistique »**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, d'un poste de « Chargé de mission Programmation culturelle et Professeur d'Enseignement Artistique » à temps complet sous forme d'un Contrat à Durée Déterminée de 3 ans renouvelable (dont 16 heures face aux musiciens ou élèves).

Ce poste, de catégorie A, correspond à un grade de « Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoit)

DECIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, un poste de « Chargé de mission Programmation culturelle et Professeur d'Enseignement Artistique » à temps complet sous forme d'un Contrat à Durée Déterminée de 3 ans renouvelable.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

### **2014-06-08 : Personnel – Modification du tableau des emplois n° 23**

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois pour permettre :

- La création d'un poste de Chargé de mission Programmation Culturelle et Professeur d'Enseignement Artistique à temps complet (catégorie A) sous forme d'un contrat de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

La création associée à la suppression d'autres postes pour des agents ayant obtenu des avancements de grades :

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- La création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles et la suppression d'un poste d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
- La suppression d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoit)

Les élus ayant voté CONTRE cette modification précisent que leur décision s'applique uniquement à la création du poste de Chargé de mission Programmation Culturelle et Professeur d'Enseignement Artistique à temps complet (catégorie A) mais pas à la création des postes relatifs à l'avancement de grade des agents.

DECIDE de modifier le tableau des emplois conformément au tableau ci-dessous

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 23				Catégorie
CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS	
Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	1	1	A
Attaché	Attaché	2	2	A
Professeur d'Enseignement Artistique	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	1	A
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2	C
	Adjoint administratif principal 1ère Classe	2	2	C
	Adjoint administratif de 1ère classe	3	1	C
	Adjoint administratif de 2ème classe	2	0	C
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	6	5	C
	Agent de maîtrise	2	1	C
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	1	C
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	C
	Adjoint technique de 1ère classe	1	0	C
	Adjoint technique de 2ème classe	26	19	C
A.T.S.E.M	Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	2	1	C
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	3	3	C
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1	B
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	1	1	C
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	1	0	C
Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1	C
Animateur	Animateur Principal de 1ère Classe	0	0	B
	Animateur	1	1	B
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	1	1	C
	Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	4	2	C

<b>EMPLOIS DE DROIT PRIVE</b>				
CAE – CUI		1	1	
Contrat d'Avenir		1	1	
	<b>Sous-total</b>	<b>61</b>	<b>48</b>	
<b>BESOIN OCCASIONNEL</b>				
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2ème classe	1	1	C
<b>AGENTS SAISONNIERS</b>				
Educateur APS		1	0	B
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2ème classe	11	7	C
	<b>Sous-total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>73</b>	<b>56</b>	

**2014-06-10 : Conservatoire de Musique – Adhésion de la Communauté de Communes Dronne et Belle**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne a approuvé, par délibération du 11 mars 2014, l'adhésion de la Communauté de Communes Dronne et Belle à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE l'adhésion, au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, de la Communauté de Communes Dronne et Belle à compter de la prochaine rentrée scolaire.

#### **2014-06-11 : Assainissement Collectif – Adoption du règlement de service**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le projet de règlement de service de l'Assainissement Collectif (en annexe à cette délibération)

DECIDE que ce règlement est en application à compter de ce jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

#### **2014-06-12 : Rythmes scolaires – Mise en place à la rentrée 2014**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 les nouveaux horaires scolaires suivants sont soumis à l'approbation du conseil municipal :

Maternelle : 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30 avec TAP de 15h30 à 16h30 lundi, mardi, jeudi et classe le mercredi matin

Primaire : 8h30 – 12h00 et 13h40 – 16h00 (sauf le mardi 13h30) avec TAP et proposition de répartition selon deux cycles avec classe le mercredi matin :

Cycle 2 (période 1-3-5) : 15h00 – 16h00 lundi, jeudi, vendredi

Cycle 3 (période 2) : 13h40 – 15h00 lundi, jeudi, vendredi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme CURNIL Sylvie, M. BOST Benoit)

APPROUVE les horaires ci-dessus pour les écoles de la commune.

Monsieur Benoit BOST souhaite que le texte ci-dessous, dont il a fait lecture au cours de la séance, soit porté au compte-rendu :



A trois semaines de la fin de l'année scolaire, les nouveaux rythmes scolaires sont encore dans un grand flou . Elèves, enseignants, parents et élus sont confrontés à de nombreuses incertitudes

Cette réforme est difficilement lisible. Elle est particulièrement préjudiciable à la maternelle. Les plus petits seront confrontés à 3 risques :

- difficulté à se repérer dans les lieux de l'école( classe, salle de garderie...)
- difficulté de respecter l'alternance des temps calmes avec des temps d'activité
- Quasi impossibilité d'organiser de manière très claire pour l'enfant la "transition" entre temps scolaire et temps péri scolaire.

Même si les temps scolaires finissent plus tôt en semaine, les enfants ne partiront pas plus tôt et resteront en TAP. Ils ne pourront plus bénéficier d'un repos le mercredi matin.

Les Atsem seront beaucoup plus sollicitées dans une journée avec des missions différentes.

La réforme des rythmes n'a de sens que si elle permet une réelle amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. Pourtant, dans les faits notre approche des temps scolaires ou périscolaires est aujourd'hui quantitative, centrée sur la répartition horaire. Pour déterminer l'organisation de la semaine priment donc l'organisation du temps périscolaire, les transports, les contraintes liées à la restauration scolaire, parfois les habitudes (concernant notamment la sieste pour les plus petits) et non les besoins de l'enfant et surtout des plus jeunes.

Cette réforme n'est pas financée de manière pérenne. L'Etat contribue pour 2014/2015 à hauteur de 90 euros par enfant et par an. Le gouvernement a certes annoncé une reconduction pour une année supplémentaire du fond d'amorçage mais sans en indiquer les montants et les conditions. L'Association des Maires de France évalue à 150 euros par enfant et par an le coût de la réforme.

Le nouveau décret du 7 mai 2014 dit Hamon n' a pas reçu l'adhésion du conseil supérieur de l'éducation notamment du fait de son application à la maternelle.

C'est pourquoi dans l'intérêt de l'enfant, le conseil municipal de Thiviers est invité à rédiger une motion pour faire part de son incapacité à mettre en œuvre à la rentrée de septembre 2014 la réforme des rythmes scolaire à la maternelle.

### **2014-06-13 : Mise en place d'une navette pour la piscine de Sorges**

La piscine de la commune étant fermée cet été, la mise en place d'une navette journalière afin de permettre aux Thibériens qui souhaitent se rendre à la piscine de Sorges a été étudiée.

Cette navette (minibus de 22 fauteuils) serait mise en place du 7 juillet au 31 août et fonctionnerait tous les jours y compris les dimanches et jours fériés .

Le coût pour la commune serait de 60 € à 90 € par jour de fonctionnement (en fonction de l'éventuelle mutualisation des besoins avec le Centre de Loisirs) auquel il faut ajouter un supplément de 45 € pour les dimanches et jours fériés.

L'utilisation de cette navette serait modulée en fonction des réels besoins (fréquentation et conditions météorologiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme CURNIL Sylvie, M. BOST Benoit)

APPROUVE la mise en place de cette navette

PRECISE que son utilisation sera modulée et adaptée en fonction des besoins réels (fréquentation et conditions météorologiques)

### **2014-06-14 : Communauté de Communes du Pays Thibérien – Modification des Statuts**

Par délibération en date du 24 février 2014, le conseil de la communauté de communes du Pays Thibérien a proposé de transférer la compétence « Aménagement numérique » telle qu'elle résulte de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 28 avril 2014, le conseil de la communauté de communes du Pays Thibérien a proposé de modifier les statuts de la communauté, notamment pour intégrer la compétence « Aménagement numérique ».

Ces délibérations rendues exécutoires ont été notifiées le 12 juin 2014 aux maires des communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ACCEPTE que soit transférée à la communauté de communes du Pays Thibérien la compétence « Aménagement numérique » avec effet immédiat,
- ACCEPTE que soit modifiée la rédaction des statuts de la communauté telle qu'elle a été approuvée par le conseil communautaire par sa délibération du 28 avril 2014,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **2014-06-15 : Personnel - Détermination des ratios d'avancement de grade 2014**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le tableau des ratios d'avancements de grades pour l'année 2014 ci-dessous.

Ces ratios ont également reçu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne à la date du 12 juin 2014.

#### RATIOS AVANCEMENTS DE GRADES 2014

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grades d'origine</b>	<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS</b>
A	Attaché	→ Attaché principal	100%
C	Adjoint administratif de 1ère classe	→ Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	→ Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grades d'origine</b>	<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS</b>
C	Adjoint technique de 2ème classe	→ Adjoint technique de 1ère classe	100%
C	Adjoint technique de 1ère classe	→ Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
C	Agent de maîtrise	→ Agent de maîtrise principal	100%

<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grades d'origine</b>	<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS</b>
C	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	→ Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%

<b>FILIERE ANIMATION</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grades d'origine</b>	<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS</b>
C	Adjoint d'animation de 2ème classe	→ Adjoint d'animation de 1ère classe	100%

<b>FILIERE SOCIALE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grades d'origine</b>	<b>Grades d'accès</b>	<b>RATIOS</b>
C	agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	→ agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	100%
C	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	→ agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	100%

### **2014-06-16 : Convention avec l'Association « Club d'éducation canine de La Coquille »**

Une convention doit être signée avec l'association « Club d'éducation canine de La Coquille dont l'activité principale est l'éducation des chiens et de leurs maîtres aux bons comportements à avoir en société.

La mise à disposition précaire et partielle, d'une partie de la parcelle cadastré BD n°415 d'une superficie totale de 9042 m2 dont environ 4500 m2 font l'objet de cette convention, est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

### **2014-06-17 : Convention de servitude avec le SDE 24 – Canalisations souterraines pour les lignes électriques « 220/380 Volts Renforcement BT « LE REPAIRE » et Renforcement BT Extension BTDAUDE Fabien**

Les travaux concernant la ligne électrique « 220/380 Volts – Renforcement BT Extension BTDAUDE Fabien » réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AM numéro 638 et section AT numéro 188.

Les travaux concernant la ligne électrique « 220/380 Volts – Renforcement BT « LE REPAIRE » réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le domaine communal.

La parcelle concernée est cadastrée section AT numéro 202.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer les actes notariés correspondant à ces deux servitudes accordées au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

### **2014-06-18 : Convention d'utilisation des locaux du collège par le club Thiviers Sport Auto**

Une convention tripartite doit être signée entre le collège, la commune et l'association Thiviers Sport Auto pour l'utilisation des locaux du collège les 7, 8 et 9 août 2014 dans le cadre de l'organisation du 9ème Rallye du Foie Gras et de la Truffe qui se déroulera du 8 au 10 août.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

### **Liste des délibérations du 20 juin 2014**

2014-06-01 : Budget EAU Transfert de l'excédent exceptionnel au budget principal

2014-06-02 : Décision modificative DM 1 Budget EAU

- 2014-06-03 : Décision modificative DM 1 Budget Commune  
 2014-06-04 : Décision modificative DM 1 Budget CINEMA  
 2014-06-05 : Trésorier Municipal - Indemnités de conseil et de confection de budget  
 2014-06-06 : Budget Commune - Admission en non-valeur  
 2014-06-07 : Personnel – Création d'un emploi permanent de « Chargé de mission programmation culturelle et Professeur d'Enseignement Artistique »  
 2014-06-08 : Personnel – Modification du tableau des emplois n° 23  
 2014-06-10 : Conservatoire de Musique – Adhésion de la Communauté de Communes Dronne et Belle  
 2014-06-11 : Assainissement Collectif – Adoption du règlement du service  
 2014-06-12 : Rythmes scolaires – Mise en place à la rentrée 2014  
 2014-06-13 : Mise en place d'une navette pour la piscine de Sorges  
 2014-06-14 : Communauté de Communes du Pays Thibérien – Modification des Statuts  
 2014-06-15 : Personnel - Détermination des ratios d'avancement de grade 2014  
 2014-06-16 : Convention avec l'Association « Club d'éducation canine de La Coquille »  
 2014-06-17 : Convention de servitude avec le SDE 24 – Canalisations souterraines pour les lignes électriques « 220/380 Volts Renforcement BT « LE REPAIRE » et Renforcement BT Extension DAUDE Fabien  
 2014-06-18 : Convention d'utilisation des locaux du collège par le club Thiviers Sport Auto

Nom et Prénom	Signature	Observations
VILLEPONTOUX Michel		
COUTURIER Pierre-Yves		
GRANERI Nathalie		
JUGE Jacques		
DEQUANT Céline		
DUBOST Marie-Françoise		
MAZEAUD Pascal		
ROBERTS Nicola		<b>Absente pour la première partie de la séance (Désignation des délégués aux Sénatoriales) et Présente pour la deuxième partie de la séance</b>
PETITJEAN Hélène		
DARPHIN Patrick		
FAVARD Marie		
HYVOZ Isabelle		

<b>MOUTON Benoit</b>		<b>Pouvoir à Michel DOBBELS à partir de son départ (environ 19h00)</b>
<b>DOBBELS Michel</b>		
<b>COURNIL Sylvie</b>		<b>Pouvoir à Benoit BOST à partir de son départ (environ 19h00)</b>
<b>BOST Benoit</b>		